



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Suppression du plan d'alignement approuvé (PAA) départemental avenue du Président Franklin Roosevelt

Séance du 28 mars 2019
Convocation du 22 mars 2019
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Tastes,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
Mme Catherine Lequeux par M. Thibault Hennion,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2019

OBJET : Suppression du plan d'alignement approuvé (PAA) départemental avenue du Président Franklin Roosevelt

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L. 131-6,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016 et modifié le 25 septembre 2018,

Vu le plan d'alignement approuvé le 13 juin 1951 par le département des Hauts-de-Seine, avenue du Président Franklin Roosevelt (RD 60), pour un élargissement de la rue à 20 mètres,

Considérant que cette voie appartient au domaine public départemental,

Vu la délibération de la commission permanente du département des Hauts-de-Seine du 21 janvier 2019 autorisant le lancement de la procédure de suppression des plans d'alignement approuvés départementaux,

Considérant que ce plan d'alignement ne correspond plus à aucun projet d'élargissement et que sa suppression peut être envisagée,

Considérant que l'accord du conseil municipal est nécessaire pour que le Département puisse entreprendre la procédure de suppression,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de suppression par le Département du plan d'alignement approuvé (PAA) situé avenue du Président Franklin Roosevelt (RD 60).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe L...